

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022



07 JUL. 2022

Publié le

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_069

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION SPORTIVE
LYON-CALUIRE HANDBALL

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à Mme BLACHERE), M. GUERIN (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 07/07/2022

Identifiant de l'Acte :

069-21630310-202206-069-05

Rapport de : Philippe COCHET

L'Association Sportive Lyon-Caluire Handball fait partie du patrimoine sportif Caluirard depuis de nombreuses années. Le club actuel est l'émanation d'une section de l'Association Sportive de Caluire créée en 1946. Dans les années soixante, l'équipe fanion masculine fréquenta le plus haut niveau du Championnat de France. Elle restera

de nombreuses années parmi les meilleures formations régionales. Depuis le début des années 2000, l'équipe 1 masculine joue régulièrement les premiers rôles en Nationale 2.

La saison 2021-2022 aura véritablement marqué le retour du club dans le cercle très fermé des clubs qui comptent au sein de l'élite nationale. L'équipe fanion se maintient haut la main en Nationale 1 et l'équipe sénior 2 masculine accède au Championnat de Nationale 3, ce qui fait du club Caluirard l'un des rares clubs de l'hexagone à avoir 2 équipes évoluant au niveau national.

Ces excellents résultats viennent récompenser le travail réalisé par l'ensemble du club composé de plus de 400 licenciés dont 24 entraîneurs et 39 arbitres.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball s'appuie sur l'engagement et l'investissement d'une équipe active de près de 40 bénévoles soutenant l'action de ses deux co-présidents, ainsi que sur le très bon travail d'apprentissage et de perfectionnement effectué au quotidien par les divers encadrants techniques sur la base d'axes de développement forts tels que :

- la continuité de la formation des jeunes avec l'équipe 18 ans évoluant en Championnat de niveau national, ainsi que la classe à horaires aménagés du Collège Lassagne ;
- le développement de sa section féminine dont l'équipe 1 joue en pré-nationale ;
- l'inclusion : le projet Sport Solidaires vise à favoriser la pratique sportive des jeunes filles éloignées du sport. L'équipe Handensemble, valides et non valides, représentera la Région Auvergne Rhône Alpes lors du tournoi national du handensemble à la Maison du Handball à Paris ;
- le handsanté pour prendre soin de soi : des cours de Handfit ont été récemment créés et comptent désormais une dizaine de licenciés ;
- Le handplaisir : la pratique du handball-loisir correspond à une demande sans cesse croissante.

Afin d'accompagner le club dans la préparation de sa future saison, la Ville, poursuivant son action d'accompagnement du mouvement associatif Caluirard, conformément à l'axe 3 du plan d'actions Ville Sportive « Des acteurs locaux soutenus et accompagnés », souhaite attribuer à l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ALLOUER à l'Association Sportive Lyon-Caluire Handball une subvention exceptionnelle de 10 000 euros;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 40 nature 6745 du budget 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

07 JUL 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

